

Covid-19 : les mesures mises en place par la municipalité

1. OUVERTURE DES DÉCHETTERIES



Au vu du courriel de sommation envoyé par le Maire de Colmar le 27 avril au Préfet du Haut-Rhin et de la réponse de celui-ci quant à l'ouverture de la déchetterie du Ladhof à compter du 30 avril, le Président de Colmar Agglomération, Maire de Colmar, prend acte de la position défavorable du Préfet.

Il se range à la nouvelle proposition de celui-ci, à condition néanmoins que les **4 déchetteries** (Ladhof-Colmar, Europe-Wintzenheim, L'III-Horbourg-Wihr, Muntzenheim), soient ré-ouvertes **dès le 11 mai et ce, pour l'ensemble des déchets.**



© Ville de Colmar - Cliquez pour télécharger l'image

Les règles organisationnelles et sanitaires d'ouverture seront précisées ultérieurement.

2. CONSERVATOIRE

Le conservatoire à rayonnement départemental de Colmar n'ouvrira plus ses portes avant la rentrée.

La continuité pédagogique est toutefois assurée dans sa forme actuelle pour tous les cours sauf la pratique collective, les concerts et les auditions qui sont annulés jusqu'au 4 juillet, soit la fin des cours de l'année scolaire.



© Ville de Colmar - Cliquez pour télécharger l'image

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr